



ANTENNE
RÉGION VALAIS ROMAND

RAPPORT 2021

INDEX

PRÉAMBULE	4
PORTRAIT : Critères d'action Période de transition 2021-2022 Bénéficiaires et financement Comité Ressources humaines	5
PROJETS 2021-2022 : Planification territoriale	12
Gouvernance numérique	23
Tourisme & Culture	25
Prospective	29
NOUVELLE STRATÉGIE 2022-25	37
COMPTES 2021	38
REMERCIEMENTS	38

PRÉAMBULE

Si chaque printemps, notre rapport d'activité raconte l'histoire de nos projets, de nos collaborations et de l'engagement de notre équipe, cette année il témoigne d'une ultime étape: le bilan de la stratégie 2018-2021. Quatre ans durant lesquels notre énergie s'est concentrée en grande partie sur les communes et qui nous ont permis d'affiner nos missions. Cette année 2022 s'ouvre ainsi sur une transition, une évolution naturelle de notre structure, forte de son expérience acquise au fil des années.

La stratégie adoptée pour la période 2018-2021 a permis à l'Antenne Région Valais romand (ARVr) de développer et de renforcer la confiance avec ses partenaires.

Nous avons pu poursuivre des développements en cours et initier des projets d'envergure. Le présent rapport donne l'aperçu complet de nos actions.

Aujourd'hui, c'est avec confiance que nous abordons la nouvelle stratégie 2022-25. Une équipe motivée, de nouveaux locaux, des partenaires dynamiques avec lesquels nous tissons notamment des relations solides: le futur s'annonce réjouissant et riche en opportunités. L'ARVr s'est investie dans le déploiement d'une stratégie de transition numérique, en faveur des communes du Valais romand et de leurs administrés. Elle s'est aussi engagée à soutenir plusieurs services du Canton dans leurs missions, au travers de mandats de prestations. L'assemblée générale du 9 décembre 2021, à Savièse, a validé le bilan favorable de la dernière période et confirmé ses attentes pour la suite.

Des projets arrivent à terme, d'autres naissent. C'est la vie de l'Antenne Région Valais romand, résumée en quelques pages. Une Antenne humaine, qui s'efforce jour après jour de soutenir la mise en place de processus complexes; de la planification territoriale à la gestion numérique, en passant par la mobilité et la mise en valeur

de notre canton au travers du tourisme et de la culture. Ce rapport rappelle aussi, en filigrane, les compétences et les prestations dont les collectivités publiques peuvent bénéficier. Notre objectif est d'utiliser notre réseau et notre expérience quotidiennement enrichis afin d'apporter une plus-value aux habitantes et habitants du Valais romand.



PORTRAIT

L'Antenne Région Valais romand (ARVr) est un centre de développement régional, au service des communes et des acteurs économiques régionaux du Valais romand. Elle est active dans les domaines de la planification territoriale, de la gouvernance numérique, du tourisme et de la culture (patrimoine). L'ARVr offre ses services en gestion et coordination de projets, en accompagnement dans les démarches de demandes de soutiens financiers, d'échanges de pratiques et en veille stratégique.

1 Critères d'action

L'ARVr peut entrer en matière lorsque le projet est :

I intercommunal;

II d'importance régionale;

III répliquable.

Ses prestations sont structurées selon quatre objectifs :

I favoriser un développement territorial cohérent;

II intensifier les liens entre les projets d'agglomération;

III renforcer la chaîne de valeur touristique et culturelle du Valais romand;

IV accroître la capacité des communes à exécuter leurs tâches et à lancer des projets de développement d'intérêt régional.

2 Période de transition 2021–2022

Sur la base des développements des derniers mois, de l'avancement et des échéances de la stratégie 2018–2021, une période de transition a été décidée en séance de comité du 21 janvier 2021. Afin de renforcer les liens plaine–montagne et de favoriser leur complémentarité, les axes développement territorial et agglomérations ont été regroupés sous un seul axe dénommé « planification territoriale ». De plus, en lien avec les décisions du comité concernant la stratégie numérique, un axe « gouvernance numérique » a été intégré.

La période de transition a été arrêtée comme suit :

1. Planification territoriale

Favoriser une évolution positive de la société en soutenant les communes dans la planification de leur territoire de manière durable, coordonnée et cohérente. Intensifier l'interconnectivité de projets d'agglomération et des autres planifications supracommunales.

2. Gouvernance numérique

Soutenir les communes dans l'implémentation et l'utilisation de technologies digitales ainsi que dans la valorisation des données numériques, principalement en termes d'aide à la prise de décision, de communication publique et de fonctionnement interne.

3. Tourisme & culture

Initier et/ou accompagner des produits stratégiques apportant une plus-value aux économies touristiques quatre saisons et culturelles, notamment en consolidant la base actuelle de visiteurs et en favorisant l'acquisition d'une nouvelle clientèle.

4. Prospective

Accroître la capacité des communes à exécuter leurs tâches, en particulier en favorisant l'intelligence collective, l'échange d'expérience, le réseautage, la prospective et la mise à disposition de capacités administratives spécifiques.

Conclusion

Cette transition a été déployée sur l'année 2021. Globalement, elle a permis de vérifier que les actions souhaitées par la stratégie 2018–2021 étaient les bonnes. Elle permet de confirmer aussi que les communes, respectivement les services cantonaux, peuvent se faire accompagner par des compétences partagées et regroupées sur des projets supra-communales et suprarégionaux. Dans cet esprit, le comité de l'ARVr a donné les moyens humains et financiers nécessaires à l'Antenne Région Valais romand pour l'accomplissement de ses missions.

3 Bénéficiaires et financement

L'ARVr met ses compétences pluridisciplinaires au service des communes du Valais romand, réparties en huit districts. Début 2021, le Valais romand compte 59 communes (63 en 2020), plus de 262'500 habitants, 909 élus membres de conseils communaux ou généraux ainsi que des centaines d'entreprises, représentant plus de 125'000 emplois.

En tant que partenaire de Promotion économique Valais (anciennement Business Valais), l'ARVr soutient également l'économie régionale par un travail de mise en réseau des différents acteurs. La promotion économique cantonale regroupe tous les acteurs sous une même bannière et met à disposition, un éventail de prestations professionnelles et personnalisées dans les domaines de l'innovation, de la création d'entreprise, du développement des affaires, de la valorisation de nouvelles technologies, du réseautage ou de l'implantation d'entreprises exogènes en Valais.

Le fonctionnement de l'ARVr est financé solidairement par les communes du Valais romand et par des mandats de prestations pour le service cantonal de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI), le service cantonal du développement territorial (SDT), ainsi que le service cantonal de la mobilité (SDM), afin d'intensifier le soutien aux développements de projets en faveur des communes. Plusieurs mandats de prestations ont aussi été conclus avec – entre autres – l'Agglo Valais central, l'Agglo et PDi du Coude du Rhône, et les districts de Martigny, Saint-Maurice et Monthey.



4 Comité

Le comité de l'ARVr se compose de neuf (maximum onze) membres (un représentant du Canton, un représentant pour chacun des huit districts/conférences des présidents auxquels s'ajoutent éventuellement deux représentants de l'économie privée en cas de partenariat).

M. Philippe Varone, président de Sion et président de l'ARVr

M. Joachim Rausis, président d'Orsières et vice-président de l'ARVr

M. Pierre Berthod, président de Sierre

M. Bernard Bruttin, président de Mont-Noble

M. Stéphane Coppey, président de Monthey

M. Olivier Cottagnoud, président de Vétroz

Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz, présidente de Martigny

Mme Aurélie Défago, aménagiste au service cantonal du développement territorial

M. Florian Piasenta, président de Salvan



5 Ressources humaines

En juin 2022, l'ARVr compte 12 collaboratrices et collaborateurs soit 11,3 équivalents plein temps (EPT) dont une stagiaire et un étudiant master en intelligence artificielle qui terminera sa formation au 31.07.2022. Dès cette date, sa titularisation a été confirmée au titre de spécialiste en science des données à 100%.

Formation continue

L'ARVr favorise la formation continue et le perfectionnement professionnel de ses collaboratrices et collaborateurs. En 2021, Monsieur Léonard Evéquoz a suivi et réussi un CAS en comptabilité et finances. D'autres ont suivi des formations continues de plus courte durée. Le comité et la direction de l'ARVr les félicitent et se réjouissent des efforts de perfectionnement des membres de son équipe.





Grégory Carron (100%)
Directeur

- Direction et stratégie générale
- Finances/RH
- NPR
- Stratégie des communes dites «PSRM»
- Stratégies touristiques
- Conférences des présidents
- Fondation Carbon Free Valais
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques



Léonard Evéquo (100%)
Directeur adjoint

- Stratégie générale
- Supervision des projets d'agglomération et des PDi
- Chablais Agglo
- Zones d'activités économiques
- Interface SMARTER
- Intelligence décisionnelle
- Cyberadministration
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques



Christophe Albasini (100%)
Assistant de direction

- Secrétariat général
- Veille des sessions parlementaires
- Secrétariat/finances de la Conférence des Présidents du district de St-Maurice
- Secrétariat/finances de la Conférence des Présidents du district de Martigny
- Secrétariat du groupe de travail Portes du Soleil (côté Suisse)
- Secrétariat de la commission régionale des soins de longue durée de Sion
- Secrétariat / finances des associations forestières
- Déchets urbains et spéciaux
- Soutien aux communes



Gaëlle Aponte Fournier (60%)
Secrétaire de direction

- Accueil/téléphones
- Secrétariats stratégiques
- Soutien administratif global
- Collecte des déchets spéciaux des ménages privés
- Groupe de travail déchets urbains



Arnaud Buchard (100%)
Coordinateur Agglo Valais central

- Gestion globale de l'association
- Stratégie Agglo Valais central
- Stratégie PDi Valais central
- Suivi des mesures
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux et fédéraux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques



Cynthia De Menech (80%)
Stagiaire 8,5 mois en développement territorial et mobilité

- Période de formation
- Acquisition d'expérience
- Soutien aux projets





Martine Plomb Gillioz (80%)
Cheffe de projets

- Interreg : Via Francigena
- MYénergie (0.3 EPT District Martigny)
- Projet WIWA Valais/Wallis – Vivre et travailler en Valais (Communes)
- Valais. Région créative.
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques



Florence Gessler (100%)
Cheffe de projets

- Activités de communication / marketing
- NPR
- Interreg : Skialp@GSB
- Projet de Parc naturel régional de la Vallée du Trient
- Vélo-VTT Valais/Wallis
- Projet WIWA Valais/Wallis – Vivre et travailler en Valais (Entreprises)
- Veille stratégique
- Guides PME
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques



Tristan Larpin (100%)
Spécialiste en développement territorial

- Chablais Agglo (0.2 EPT)
- PDi du Domaine skiable des Portes du Soleil Suisse
- PDi Entremont
- PDi Haut-Lac
- Zones d'activités économiques
- Raum+
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques



Romain Fournier (90%)
Spécialiste mobilité

- Projet d'agglomération du Coude du Rhône
- PDi Coude du Rhône
- Chablais Agglo (0.2 EPT)
- Zones d'activités économiques
- Raum+
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques



Corentin Gigandet (100%)
Chef de projets junior

- Projets de mobilité
- Itinéraires régionaux VTT
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques



Yan Michellod (100%)
Etudiant Master IA

- Étudiant Master en Intelligence artificielle
- Intelligence décisionnelle



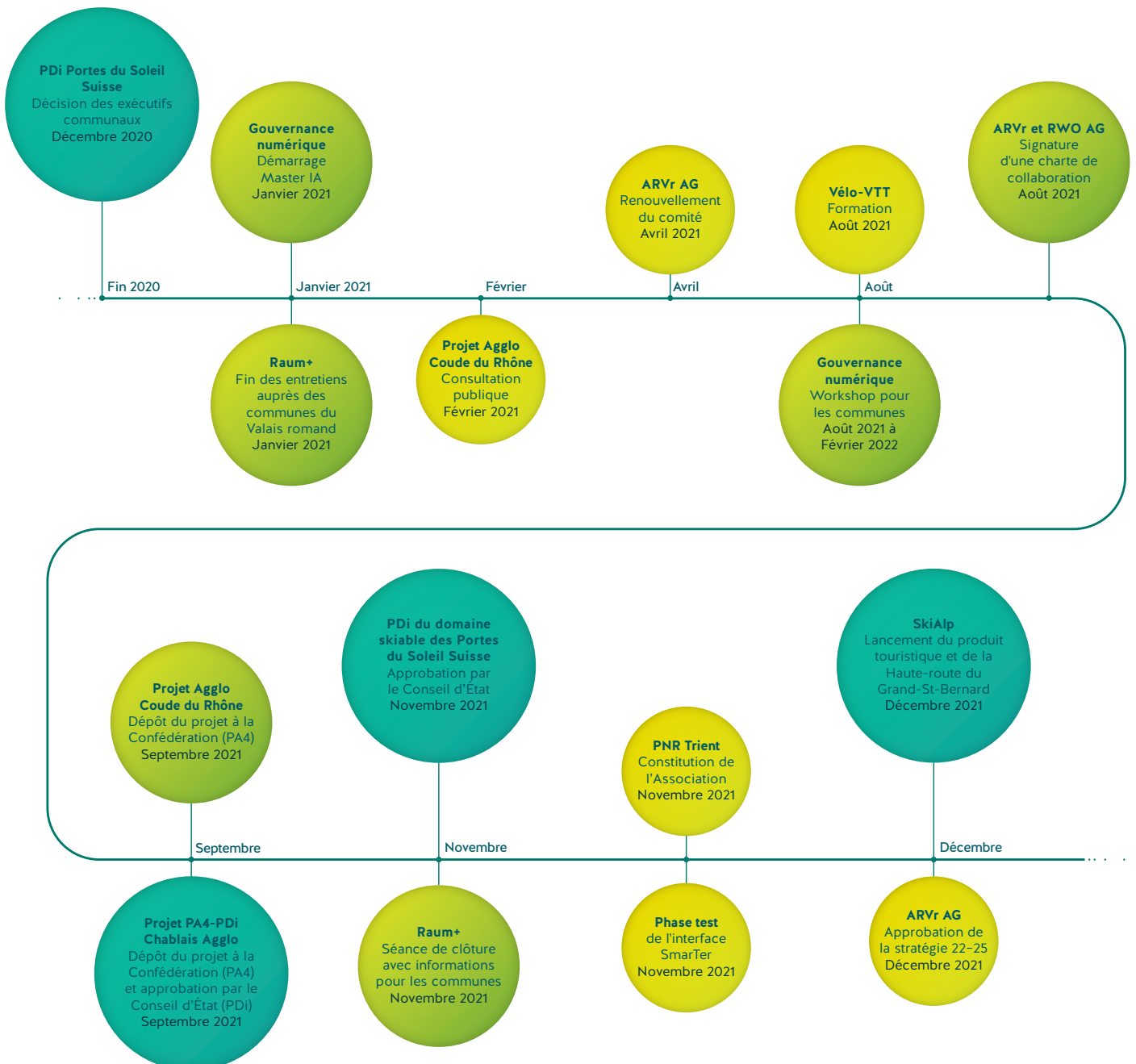
Cécile Thétaz (20%)
Assistante administrative

- Saisie comptable
- Soutien administratif
- Accueil/téléphones
- Correspondance
- Classement
- Archivage

2021

PROJETS 2021-2022

Dans le cadre de ses missions et contrats de prestations, l'ARVr est intervenue sur plus de quarante dossiers. En voici quelques-uns, mis en évidence selon les axes d'action auxquels ils se rattachent. Des indications concernant l'année 2022 complètent ces présentations.



6 Planification territoriale

Plans Directeurs intercommunaux (PDi)

Dans le domaine des Plans Directeurs intercommunaux, l'ARVr assure le rôle de chef de projet, en étroite collaboration avec les communes et le Canton, jusqu'à la décision d'approbation, d'homologation ou de tout autre indicateur de fin de projet. Elle coordonne l'élaboration de différents Plans Directeurs intercommunaux (PDi) avec les communes (ou associations) concernées et met à leur disposition des personnes expérimentées en gestion de projet ainsi que des spécialistes du développement territorial.

Les PDi permettent l'analyse des besoins régionaux des communes et peuvent déboucher sur des études et mandats spécifiques, telle la densification des zones villas. L'une des difficultés des planifications régionales comme les PDi est de valoriser sur le long terme les stratégies étudiées, en favorisant par exemple leur reproductibilité à l'échelle du Valais romand. Pour pallier

cette faiblesse, l'ARVr développe une application web baptisée «SmarTer». Cette application destinée aux communes permet de garder une vue d'ensemble sur les mesures planifiées et à venir. À terme, elle offrira aussi la possibilité aux citoyens de visualiser les mesures concrètes prévues dans leur voisinage.

Financièrement, les prestations liées au développement territorial sont comprises dans la contribution ordinaire des communes. Ces dernières assument toutefois les coûts de fonctionnement, ainsi que les factures des mandats attribués à des tiers.

Sur mandat du SDT et en collaboration avec l'ETHZ, l'ARVr a pu terminer en 2021 la collecte des données du programme «Raum+» visant à inventorier les zones à bâtir en réserve. L'ARVr a co-organisé la soirée de clôture de ce programme. À la suite de cela, elle a transmis des accès à la plateforme en question à l'ensemble des

communes intéressées. Elle est à présent responsable de gérer ces différents accès ainsi que les droits de lecture et d'écriture de ces données. L'ARVr et la RWO restent en contact étroit avec le SDT quant à la valorisation des données collectées et de leurs futures mises à jour.

En 2021 également, le service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) et le SDT ont informé l'ARVr que des montants étaient à disposition des projets d'agglomération (PA) pour renforcer les mesures paysagères définies. Une coordination à l'échelle du Canton a été faite pour identifier les opportunités et définir une stratégie adaptée aux trois PA concernés. Un suivi centralisé est proposé pour faciliter les contacts.

Politique des agglomérations

De manière générale, la coordination des projets d'agglomérations (PA) est du ressort des dites agglomérations. L'ARVr leur apporte un soutien logistique et administratif. En ce qui concerne le Chablais, une période transitoire a été mise en place pour répondre à ses besoins spécifiques, de par son intercantonalité et les engagements actuels du Canton du Valais. Ce dernier ne disposant pas d'une loi sur les agglomérations, une solution sera recherchée durant l'année 2022 pour un juste équilibre entre toutes les agglomérations. À terme, les agglomérations devraient pouvoir financer leurs propres ressources de coordination, l'ARVr pouvant toutefois officier comme employeur et plateforme d'échanges d'expériences.

PA4-PDi Chablais Agglo

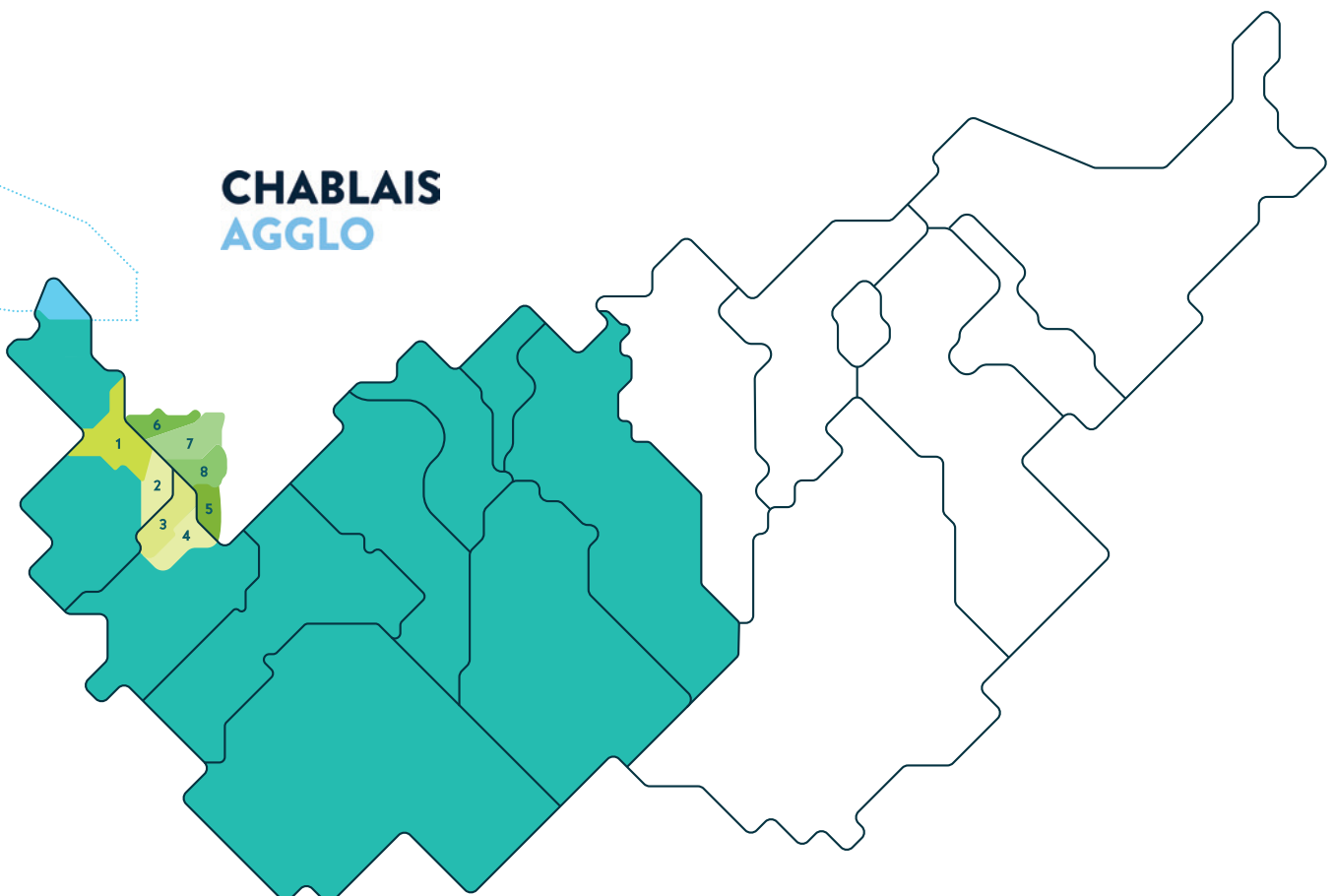
Ce projet d'agglomération de quatrième génération et de Plan Directeur intercommunal se dessine dans le périmètre de six communes (Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et Ollon) et de deux Cantons (Vaud et Valais).

Afin de consolider les objectifs de ce projet d'agglomération (PA), il a été décidé, en septembre 2019, d'élaborer un Plan Directeur intercommunal (PDi) ainsi qu'un PA de quatrième génération (PA4) dans le but de renforcer une vision territoriale commune. Un mandat a été attribué par Chablais Agglo pour la réalisation du PA4-PDi sur le même territoire. L'ARVr participe active-

ment à ce projet, notamment en soutenant les activités stratégiques et opérationnelles. L'élaboration du PA4-PDi ainsi que la mise en oeuvre de mesures telles que les arrêts de bus et le stationnement vélos en sont des exemples concrets. À noter également l'implication de Chablais Agglo dans la phase de test de l'interface de SmarTer.

Le PA4 a été déposé auprès de la Confédération en septembre 2021. Le PDi a été approuvé par le Conseil d'Etat valaisan en septembre 2021.

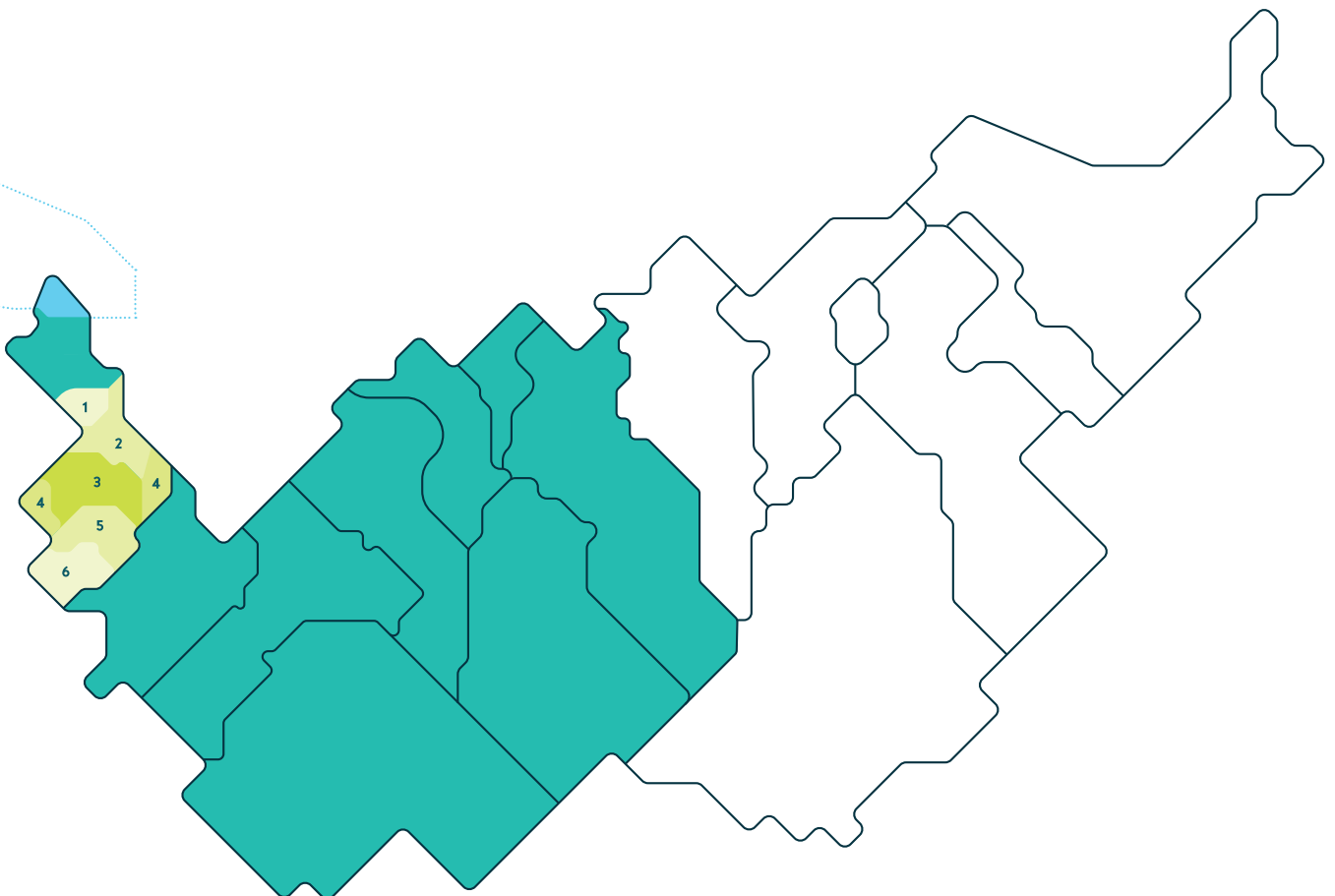
L'ARVr met à disposition des ressources de spécialistes (0,5 EPT) pour le compte du Canton du Valais.



Situation 2021-2022: 1. Collombey-Muraz | 2. Monthey | 3. Massongex | 4. Saint-Maurice | 5. Lavey-Morcles | 6. Aigle | 7. Ollon | 8. Bex

PDi du domaine skiable des Portes du Soleil Suisse

Les six communes concernées par le domaine skiable des Portes du Soleil Suisse (Champéry, Collombey-Muraz, Monthey, Troistorrents, Val-d'Illeiez et Vionnaz) ont élaboré un PDi centré sur leur domaine skiable. Ce PDi – décidé par les exécutifs communaux en décembre 2020 – a été approuvé par le Conseil d'État en novembre 2021. Il traite des aspects du domaine skiable dans les thématiques suivantes: urbanisation, mobilité, environnement, tourisme et agriculture. L'ARVr intervient comme chef de projet, en charge de la coordination des différents acteurs et soutiendra les communes dans la mise en œuvre et les éventuelles futures adaptations.



PDi Coude du Rhône / PA4 Coude du Rhône

Le PDi Coude du Rhône s'est développé dans un périmètre élargi de dix-huit communes (Bovernier, Chamoson, Collonges, Dorénav, Évionnaz, Finhaut, Fully, Iséables, Leytron, Martigny, Martigny-Combe, Riddes, Saillon, Saint-Maurice, Salvan, Saxon, Trient et Vernayaz). En tant que chef de projet, l'ARVr assure la coordination des groupes de travail et des mandataires. Elle informe régulièrement le comité technique (COTECH) et le comité de pilotage (COPI) du PDi de l'avancement du projet.

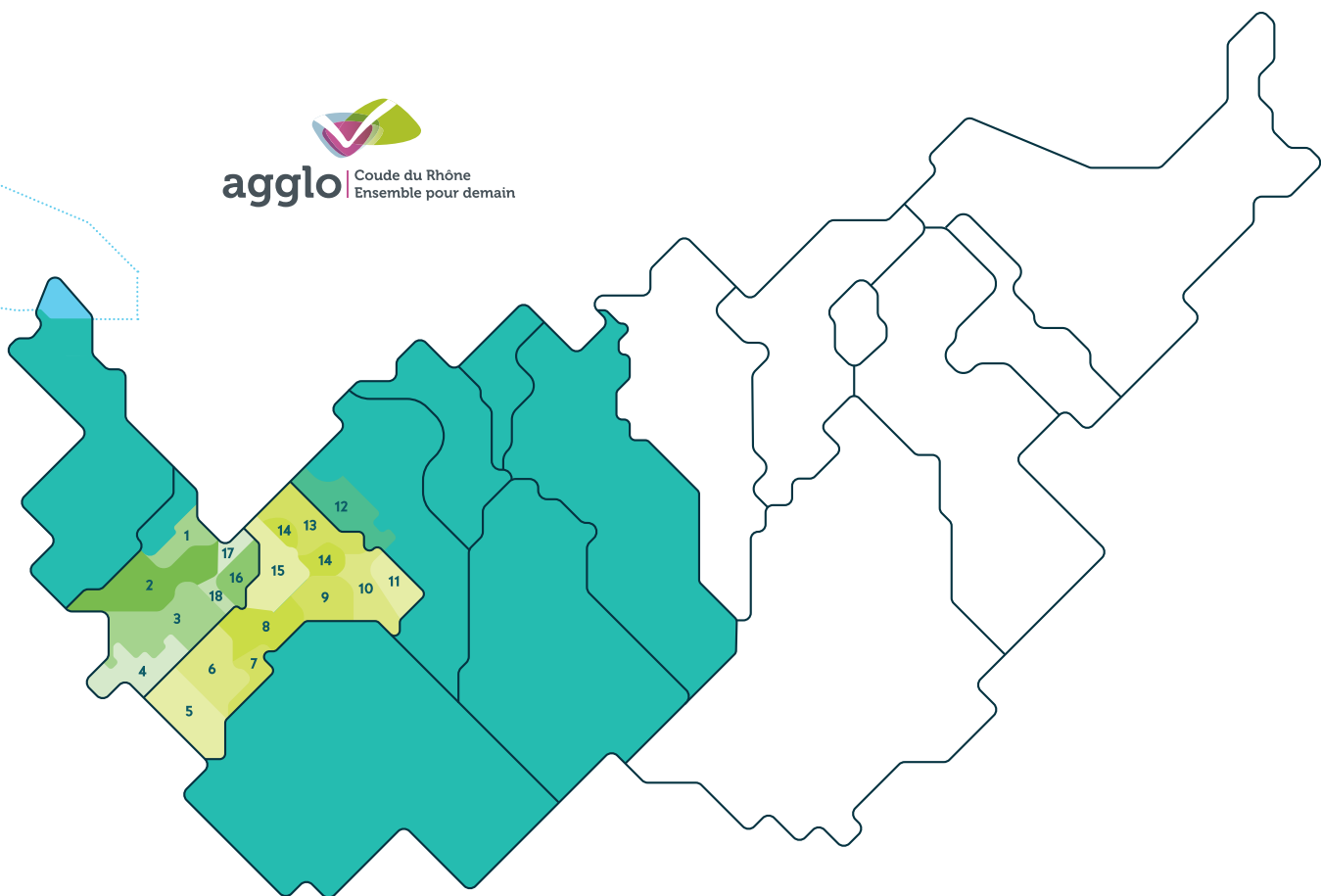
Après la réalisation des parties diagnostic et stratégie, l'année 2020 a été consacrée à la définition des mesures. En automne 2020, la population a été informée de l'avancement du projet. Ce dernier a été mis en consultation auprès des communes

et du Canton. En retour, un avis de principe a été émis par le Canton fin 2020. Une mise à jour du PDi ainsi qu'un certain nombre de compléments ont été apportés en 2021 avec un objectif de validation par les exécutifs communaux en 2022.

Le projet d'agglomération du Coude du Rhône (PA4), initié en 2020, s'est poursuivi en 2021 en collaboration avec un groupement de mandataires. En 2021, le volet opérationnel a été rédigé puis une phase d'information à la population a été effectuée en mars 2021. Le projet a été validé durant l'été par les trois communes concernées soit Martigny, Martigny-Combe et Fully. Une deuxième communication à la population a été réalisée en septembre 2021 suivi du dépôt officiel du projet auprès de la Confédération en septembre 2021.

L'évaluation du PA4 par la Confédération sera effectuée en 2022. La décision définitive tombera d'ici à l'automne 2023.

Des mesures de communication et d'encouragement ont été définies dans le PDi (voir «stratégie de mobilité douce qui vise l'amélioration de l'attractivité des itinéraires cyclables par des mesures de communication») et dans le PA4 (voir la mesure GM 4.2) «communication et promotion de la mobilité alternative à la voiture». Ces mesures ne sont pas soutenues financièrement par la Confédération. Une collaboration s'est mise en place avec MYénergie qui a obtenu un soutien de l'office fédéral de l'énergie (OFEN) pour accompagner les communes dans la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation à la mobilité douce.



Situation 2021: 1. Saint-Maurice | 2. Évionnaz | 3. Salvan | 4. Finhaut | 5. Trient | 6. Martigny-Combe | 7. Bovernier | 8. Martigny | 9. Saxon | 10. Riddes | 11. Isérables | 12. Chamoson | 13. Leytron | 14. Saillon | 15. Fully | 16. Dorénaz | 17. Collonges | 18. Vernayaz

PDi Valais central / PA2 – PA3 Agglo Valais central

L'année 2021 a été marquée par la fin de trois mesures cofinancées dans le cadre du projet Agglo Valais central, à savoir: la mise en œuvre de la phase 1 du stationnement vélos en ville de Sion (près de cinq-cents places de stationnement supplémentaires pour les cyclistes), l'aménagement de l'arrêt de bus Ecossia à Sierre et le réaménagement du Pont-Chalais à Sierre également.

Dix nouvelles mesures cofinancées par Berne ont débuté cette année. Le montant total de subventions fédérales s'élève à près de CHF 3.40 millions. La nouvelle passerelle dédiée à la mobilité douce située entre le parking des Échutes et l'hôpital de Sion,

la requalification de la rue de l'Industrie à Sion, le réaménagement de la gare régionale de Châteauneuf-Conthey ou l'installation de stationnements pour les vélos sur la commune de Savièse figurent parmi ces dix mesures.

Plan Directeur intercommunal

Les réflexions liées au projet de Plan Directeur intercommunal (PDi) se poursuivent. L'année 2021 a permis de valider la phase de diagnostic et de lancer les ateliers stratégiques avec les communes.

Projets intercommunaux de mobilité

En 2021, des études préliminaires pour la mise en place d'un réseau de vélos en libre-service sur le territoire de l'Agglo Valais central ont été réalisées, en lien avec le lancement d'un appel d'offres. Le développement d'itinéraires de mobilité douce entre la ville de Sion et les communes du coteau nord (Savièse, Grimisuat, Ayent et Arbaz) ainsi qu'entre la ville de Sierre et la commune de Salquenen ont aussi fait l'objet d'études.

Les communes se sont aussi coordonnées pour développer l'offre en transports publics, sur les lignes 12.311 Sion-Martigny, 12.362 Sion-Nendaz-Siviez, 12.351 Sion-

Ayent-Anzère et 12.353 Sion-Ayent-Crans, à partir du changement d'horaire de décembre 2021.

Organisation

En termes d'organisation, l'association Agglo Valais central dispose de sa propre plateforme internet et peut compter sur un coordinateur qui lui est dédié à 100%. Afin de renforcer le rôle de passeur d'expériences entre les collectivités publiques sur les questions de méthodologie et d'organisation, l'Agglo Valais central et l'ARVr ont regroupé leurs forces de travail.

Concrètement, le coordinateur de l'Agglo Valais central bénéficie de son propre bureau au sein de l'ARVr et bénéficie ainsi d'une plateforme privilégiée d'échange avec les spécialistes de l'ARVr. De plus, une partie des tâches dédiées aux agglomérations

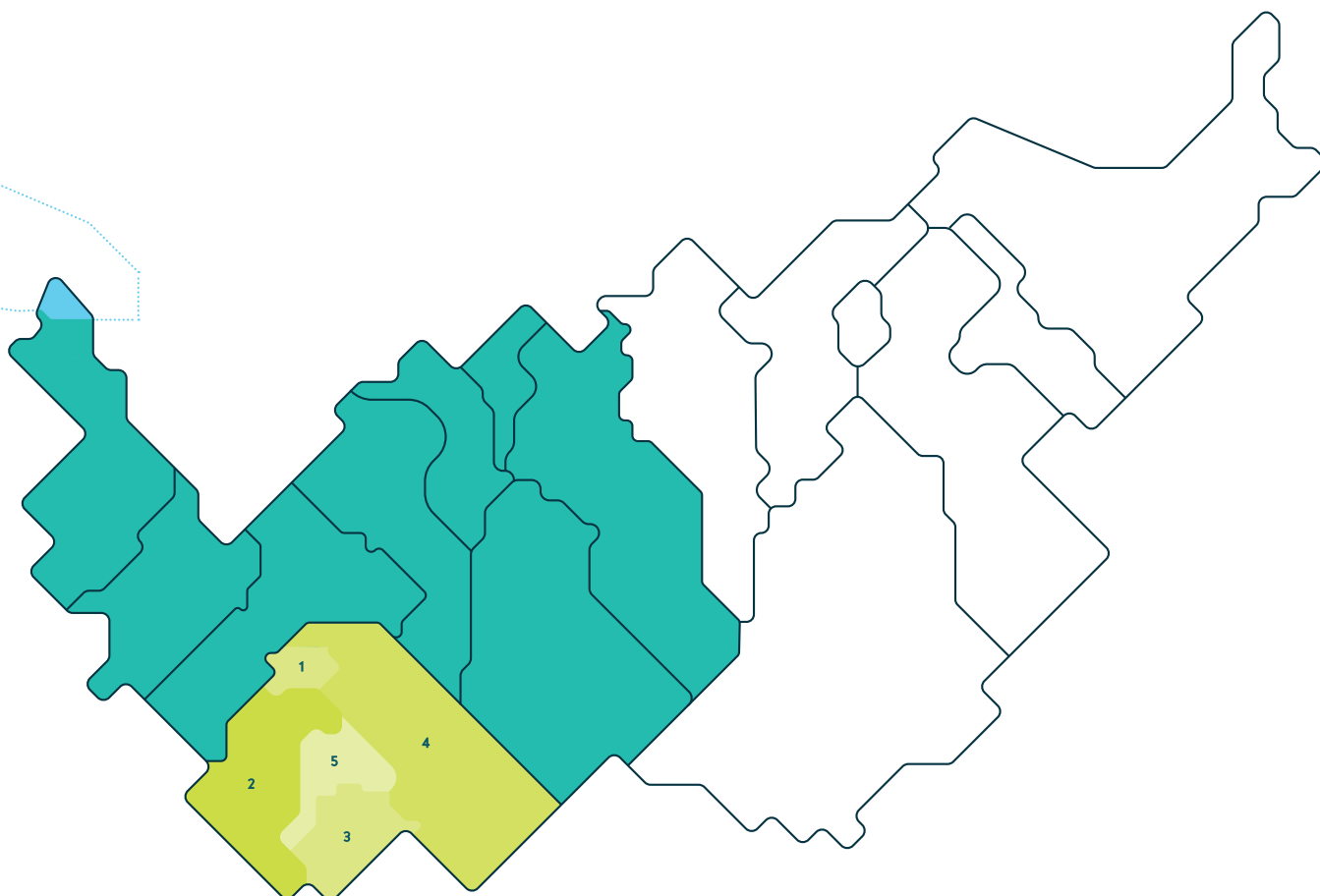
(administration générale, communication, comptabilité ou encore gestion de données et des aspects liés à la modélisation territoriale) peut être centralisée et effectuée par des collaborateurs de l'ARVr.

agglo
VALAIS
CENTRAL



PDi Entremont

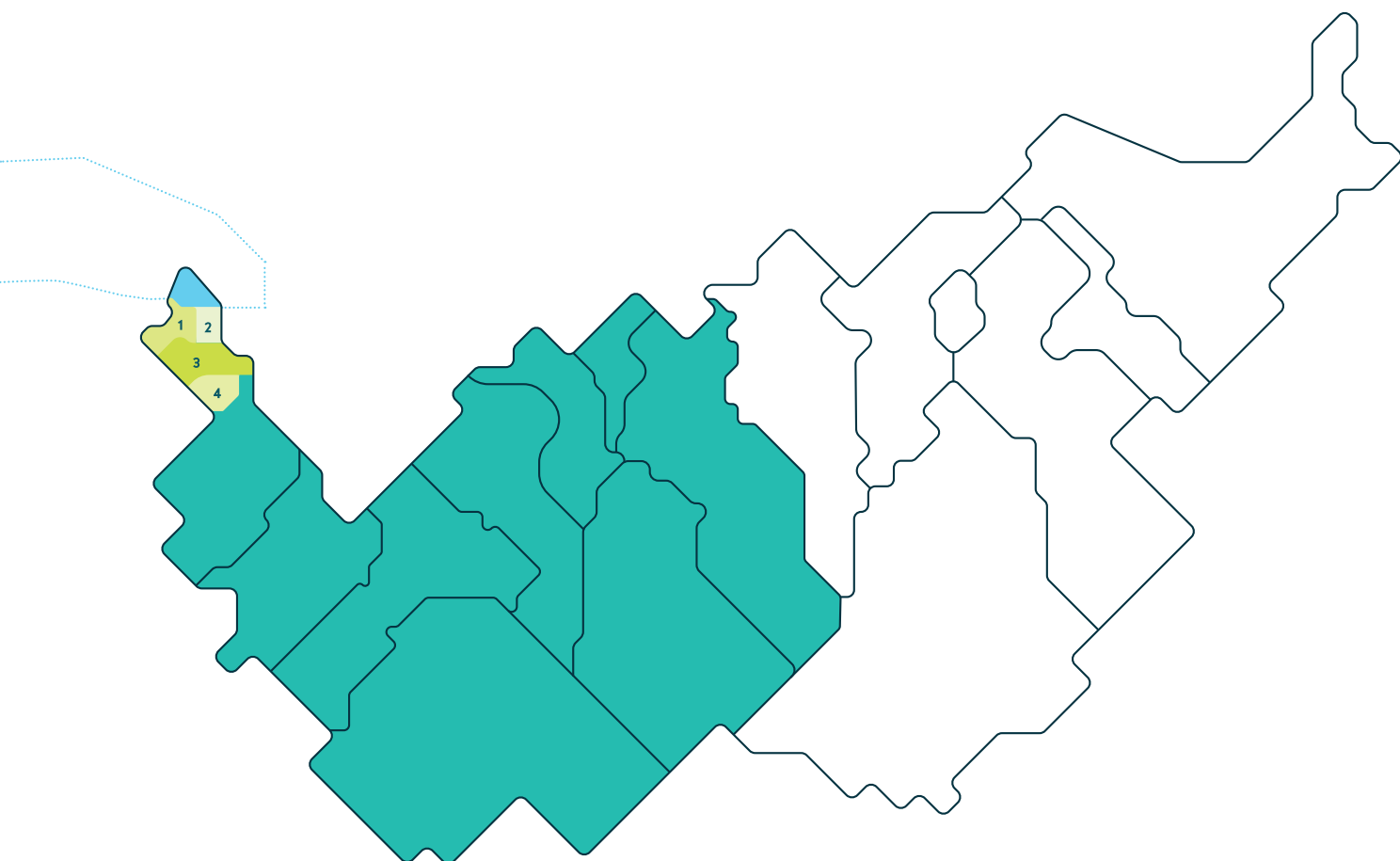
À la suite des discussions entamées en 2019, la Conférence des Présidents du district de l'Entremont a décidé le 20 janvier 2020 de réaliser un PDi sur l'ensemble de son territoire (Bagnes, Bourg-St-Pierre, Liddes, Orsières, Sembrancher et Vollèges). Sur la base d'un cahier des charges indicatif, un mandat a été attribué à des bureaux spécialisés et l'étude a débuté. Durant l'année 2021, les volets descriptif et stratégique du PDi ont été validés par le comité de pilotage. Ce PDi traite principalement des thématiques suivantes : urbanisation, mobilité, environnement et tourisme. L'ARVr intervient comme chef de projet, en charge de la coordination des différents acteurs.



PDi Haut-Lac

Les quatre communes du Haut-Lac (Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et Saint-Gingolph) souhaitent réaliser un PDi pour coordonner leurs activités en lien avec le territoire.

La première étape du processus d'élaboration du PDi est le diagnostic. Comme le mandat a déjà été attribué, il pourra débuter en 2022. L'ARVr intervient comme chef de projet, en charge de la coordination des différents acteurs.



Situation 2021: 1. Saint-Gingolph | 2. Port-Valais | 3. Vouvry | 4. Vionnaz

PDi - à venir

Depuis l'entrée en vigueur de la loi cantonale d'application et de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) le 15 avril 2019, le travail de sensibilisation de l'ARVr auprès des communes a un impact positif. De fait, d'autres projets de PDi sont en discussion dans le Valais romand. L'ARVr - qui coordonne étroitement ses actions avec le service du développement territorial (SDT) - reste à disposition des communes pour accompagner les démarches.

Raum+

Le but de ce projet est d'obtenir une vue d'ensemble spatialisée, quantitative et qualitative des réserves de terrains à bâtir dans les communes valaisannes, en application des articles 31 et 47 OAT (ordonnance sur l'aménagement du territoire). Cet inventaire constitue une base objective pour la gestion des surfaces à bâtir ainsi que pour la délimitation et la concentration de la croissance urbaine. Elle sert aussi de base aux programmes d'agglomération et au système de gestion des zones d'activités. Sur la base de Raum+, il est ainsi possible de mettre au point des stratégies de développement et des mesures ciblées pour mobiliser les réserves. L'une des plus-values de ce programme – qui pourra être valorisée par l'ARVr – est la gestion des zones d'activités.

L'ARVr a accompagné l'ETHZ et le SDT lors des entretiens réalisés dans toutes les communes du Valais romand. Les discussions et visites de communes concernant ce projet se sont finalisées en janvier 2021. Une

séance de clôture organisée par le Canton pour les communes a eu lieu en novembre 2021. La plateforme est désormais à disposition des communes, les accès étant gérés par l'ARVr.

Nouveautés

Zones d'activités économiques

En 2021, l'Antenne Région Valais romand a intégré le Groupe d'accompagnement pour les Zones d'Activités Économiques (ZAE). Il se compose de représentants des services cantonaux (SDT, SETI) et du RWO. Ce groupe, sous la responsabilité des services cantonaux, a été créé à la suite de la décision d'approbation du Plan Directeur cantonal (PDc) par le Conseil Fédéral le 1^{er} mai 2019. Les principales réserves et conditions de la Confédération concernant la fiche C.4 se résument ainsi: la Confédération prend acte de l'existence à venir d'un système de gestion régionale des zones d'activités dont l'élaboration et la mise en œuvre sont assurées au niveau cantonal, par le SDT et le SETI. Le Canton est invité à compléter la partie contraignante de la planification directrice d'ici le 1^{er} mai 2023.

Dans ce cadre, le groupe d'accompagnement des ZAE travaille à l'élaboration d'un système de gestion des ZAE à l'échelle cantonale, voire régionale. Sous mandat du Canton qui pilote ce processus, l'ARVr

a comme objectif entre autres de coordonner cette démarche avec les nombreuses planifications territoriales existantes et les différentes visions des communes (PDi, agglomérations, plans sectoriels, etc.).

7 Gouvernance numérique

SmarTer

Accéder rapidement à des informations pertinentes est un prérequis pour une gouvernance efficace. Dans la planification territoriale, il existe de nombreuses stratégies encore trop peu accessibles. L'interface numérique SmarTer (*smart territories*), imaginée par l'ARVr, fera office de pont entre les informations disponibles et les internautes. Cette transparence et cette efficacité sont nécessaires aussi bien pour les décideurs que pour les citoyens intéressés.

L'application SmarTer a été développée durant l'année 2021. Un travail de fond a été réalisé pour fournir une structure technique pertinente capable de suivre l'évolution à long terme de cette plateforme. Fin 2021, une version «beta» a été finalisée et testée avec les données de Chablais Agglo, avec le soutien de tous les coordinateurs des agglomérations valaisannes. Les besoins ayant été affinés, un crédit supplémentaire pour permettre une première évolution a

également été approuvé par le comité de l'ARVr. Le travail se poursuivra en 2022 et une présentation est planifiée lors de l'Assemblée Générale de l'ARVr mi-2022. Il est à noter que cette première version se concentre sur les agglomérations car des stratégies et des mesures structurées y existent déjà; cet outil est toutefois destiné à évoluer vers tous les types de planifications territoriales.

Intelligence décisionnelle

Les administrations publiques possèdent nombre de données pouvant se révéler précieuses dans le cadre de décisions de tous types. Ces données restent, à l'heure actuelle, largement sous-exploitées. Partant de ce constat l'ARVr a décidé d'augmenter ses ressources en sciences des données. Pour cela, elle a engagé un étudiant en Master IA à 50%. Ce dernier a pu rassembler de nombreuses données en open source et les coupler à seize années de comptabilités des communes du Valais romand, données fournies par le service cantonal des affaires intérieures et communales (SAIC). L'objectif est d'appliquer des techniques d'apprentissage automatique (*machine learning*) à ces données afin de prédire les trajectoires de certaines communes. Le système agit comme une alerte en repérant diverses dépenses ordinaires ou extraordinaires rappelant des expériences déjà vécues par des communes de typologie similaire. Un outil qui sera au final très utile pour les décideurs lors de l'élaboration, respectivement l'analyse des budgets communaux.

Fin 2021, les résultats restent embryonnaires, mais les algorithmes développés à l'interne ont déjà pu démontrer certaines corrélations invisibles à l'œil nu entre différentes manières de gérer des communes comparables. Le sujet reste à creuser, mais cette approche ouvre la porte au développement de cockpits décisionnels communs permettant de mieux appréhender son

territoire et son administration au sens large. Dans cette optique, l'ARVr a également pris l'initiative de réunir différents acteurs de la donnée œuvrant en Valais afin d'unifier les forces en action et, surtout, de ne pas multiplier les plateformes en développement et donc les sources d'informations. Le premier groupe de travail «data» aura lieu en mars 2022.

eGov / Cyberadministration

Fin 2020, le comité de l'ARVr avait décidé le lancement d'une stratégie de cyberadministration. La première étape fut de réaliser un sondage auprès des communes du Valais romand. Les résultats furent sans appel, avec presque 70% de participation et une unanimité de communes souhaitant que l'ARVr s'implique dans ce domaine primordial pour leur développement. Afin d'approfondir sa compréhension des besoins de terrain, l'ARVr a décidé de mettre sur pied quatre ateliers thématiques avec un groupe de travail mixte (communes de morphologies différentes, services cantonaux et experts externes). Ces ateliers étaient centrés autour de (1) l'appréhension des données, (2) de la cyberadministration et des portails digitaux, (3) de la cybersécurité et (4) de l'inclusion citoyenne. Trois de ces ateliers ont eu lieu en 2021 et ont démontré une attente très forte de la part des communes par rapport à des lignes directrices dans cette thématique du digital.

L'ARVr a également été impliquée dans la rédaction de la future Loi sur la cyberadministration (LCyber) portée par le nouveau service de l'administration numérique (SAN) du Canton du Valais, ainsi que dans le comité de pilotage du Swiss Digital Center. L'un des objectifs phares de l'année à venir sera une coordination efficace entre les

visions cantonales et les besoins communaux et privés. Une stratégie concrète – avec des outils à disposition des communes dans les thématiques relevées comme pertinentes – sera proposée au comité au printemps 2022 et implémentée, pour ses premières briques, dès l'automne suivant.



8 Tourisme & Culture

L'ARVr s'affirme en tant qu'actrice déterminante dans les réflexions et les projets modèles visant le développement du tourisme valaisan quatre saisons. Avec les différents partenaires touristiques, elle pilote des projets inter-destinations contribuant au renforcement de la chaîne de valeur touristique et culturelle du Valais romand.

Dans le cadre de la politique régionale cantonale, le Canton du Valais et la Confédération peuvent octroyer des prêts sans intérêt et des aides à fonds perdu (sous certaines conditions et dans des thématiques et axes précis). L'ARVr soutient les porteurs de projet dans l'élaboration de leur demande et coordonne les démarches entre les financeurs publics. Dans le cadre

spécifique des prêts de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), l'ARVr regroupe les éléments permettant à son comité de préavisier le dossier à l'intention du Canton. Dans son action de soutien aux collectivités publiques, l'ARVr analyse et coordonne les aspects liés au positionnement stratégique des projets d'infrastructures d'intérêt régional et suprarégional.

Nouvelle Politique Régionale (NPR)

L'ARVr traite annuellement plusieurs dossiers relatifs aux soutiens financiers liés à la NPR. Les acteurs touristiques accompagnés dans ce cadre sont très divers: hôtels, cabanes d'altitude, mais aussi remontées mécaniques, industries, maisons d'hôtes, etc.

Selon son mandat de prestations avec le service cantonal de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI), les responsabilités de l'ARVr sont:

- I d'examiner et de traiter les dossiers susceptibles d'être soutenus par la NPR ou d'autres sources de financement;
- II d'examiner les projets NPR selon les directives du programme cantonal de mise en œuvre 2020 - 2023;
- III d'accompagner les communes présentant des Problèmes Spécifiques aux Régions de Montagne (PSRM) pour l'élaboration de stratégies de développement, en collaboration avec le SETI.

En 2021, l'ARVr a traité cinquante-quatre demandes financières NPR/PSRM. Trente-huit projets ont été examinés en vue de l'obtention d'un prêt sans intérêt et seize pour une aide à fonds perdus.

Sur les trente-huit demandes de prêt NPR, dix-neuf dossiers ont reçu une première information quant aux aides financières étatiques, six dossiers étaient encore en cours d'analyse et/ou de montage au 31 décembre 2021, un a été abandonné par le porteur de projet et deux ne correspon-

daient pas aux critères. Les dix dossiers restants ont été préavisés favorablement par le comité de l'ARVr. Par rapport aux seize demandes d'aide à fonds perdus, huit ne correspondaient pas aux critères, sept ont été informées sur les conditions d'octroi et une est en cours d'analyse.

Dans le cadre du nouveau Programme de mise en œuvre 2020-2024, les aides à fonds perdus intègrent désormais des mesures pilotes spécifiques aux régions de montagne. En 2021, il n'y a pas eu de projet déposé.

Les trente-huit demandes de prêt NPR sont réparties selon les districts suivants :

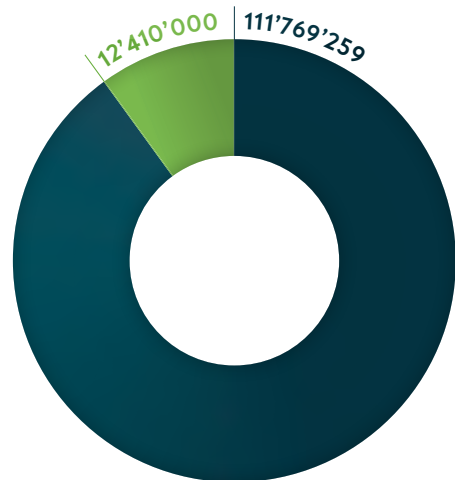
<u>Sierre</u>	13%
<u>Sion</u>	8%
<u>Hérens</u>	11%
<u>Conthey</u>	5%
<u>Martigny</u>	19%
<u>Entremont</u>	18%
<u>Saint-Maurice</u>	13%
<u>Monthey</u>	13%



L'impact financier de ces dix demandes de prêt NPR favorablement préavisées se traduit par un total d'investissements de près de 112'000 millions de francs et représente plus de 12 millions de francs de prêts préavisés.

Montant total des investissements

Montant total des prêts préavisés et acceptés



Skialp@GSB

Le projet INTERREG V-A Italie-Suisse 2014-2020 Skialp@GSB a pour vocation de diversifier les activités hivernales et de développer des offres de ski-alpinisme dans les vallées du Grand-St-Bernard (Val d'Aoste et Valais).

Sur demande de la conférence des présidents du district d'Entremont, l'ARVr gère le projet avec la collaboration des partenaires suivants :

I	la commune de Saint-Rhémy-En-Bosses, Chef de file du projet (IT)
II	le district de l'Entremont, Chef de file du projet (CH)
III	la société de développement de Verbier / Val de Bagnes
IV	l'association Au Pays du St-Bernard
V	la coopérative Les Guides de Verbier
VI	la fondation Montagna Sicura
VII	l'office du tourisme de la Vallée d'Aoste

En 2021, les outils de communication (carte touristique, attache-ski, tour du cou, beach flag, etc.) ont été finalisés. Par une séance d'information au Châble, en début décembre, le produit SkiAlp ainsi que la nouvelle Haute-route du Saint-Bernard ont été présentés aux acteurs touristiques locaux ainsi qu'aux médias.

Vélo-VTT Valais/Wallis

Le Valais possède des qualités certaines pour devenir une destination vélo de route et VTT reconnue. Pour développer de nouvelles offres, une stratégie cantonale (stratégie Vélo-VTT Valais/Wallis) a été mise en place afin de servir de ligne d'action et de référentiel pour les acteurs touristiques concernés.

L'ARVr suit la réalisation du projet Vélo-VTT Valais/Wallis et assure la coordination avec les communes du Valais romand et les destinations. Elle sensibilise les collectivités aux opportunités de ce produit, organise

des formations (sur le mode de financement ou le travail du terrain par exemple) et aide à la recherche de financement, notamment pour les demandes de crédit NPR.

Participations au comité de pilotage

- L'ARVr, la Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG (RWO) et Valais/Wallis Promotion (VWP) ont pris part au groupe de travail technique LIML (Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs).
- Une formation intitulée «Construction et entretien des itinéraires VTT» a été dispensée en août 2021 à Val-d'Illiez, avec la participation d'une entreprise spécialisée.

Accompagnement des communes

- District Hérens: le projet de réseau VTT a été traité en préconsultation par les services cantonaux et les problématiques soulevées ont pu être résolues en 2021. En parallèle, le projet cyclo sportif de Tour du Val d'Hérens a été déposé en procédure d'homologation officielle. La stratégie de promotion de cette nouvelle destination vélo-VTT est en cours de finalisation.

Nouveautés

Itinéraires régionaux VTT

Dans le cadre de la stratégie Vélo-VTT validée par le Conseil d'État en 2017, le comité de pilotage souhaite promouvoir la pratique du VTT avec trois itinéraires régionaux qui sillonnent le canton, en complément aux itinéraires locaux. Les objectifs sont de renforcer l'attractivité du tourisme quatre saisons et d'offrir un terrain de pratique idéal, dans la perspective des Championnats du monde MTB de 2025.

Actuellement, les itinéraires «Valais Alpine Bike» et «Valais Panorama Bike» traversent le canton de Grimsel à Sierre, et notamment les régions du Val d'Anniviers et de Crans-Montana. L'ARVr intervient en tant que représentante des communes et est

mandatée par le service cantonal de la mobilité (SDM) pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de ces projets. À ce titre, elle apporte un soutien aux communes qui souhaitent s'engager dans des démarches d'homologation.

L'itinéraire «Valais E-Bike» est en cours d'élaboration et le service cantonal de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) est chargé de dessiner l'architecture du parcours VTT. Des rencontres intercommunales ont eu lieu en 2021 et se poursuivront au cours de l'année suivante pour aboutir à un troisième itinéraire régional. L'ARVr assure la coordination des rencontres et agit comme facilitatrice afin de favoriser les bonnes relations en fonction des spécificités et opportunités de chacun.

Via Francigena

La Via Francigena est un itinéraire de pèlerinage chrétien décrit pour la première fois en 990 par Sigéric, archevêque de Canterbury. Depuis 1994, il est reconnu comme «itinéraire culturel européen» par le Conseil de l'Europe. De Canterbury à Rome, ce chemin ancestral met à l'honneur un patrimoine culturel européen à la fois commun et témoin de la diversité et de l'identité culturelle.

L'Association GSB360° a été créée pour concrétiser et pérenniser le projet Interreg GSB360, projet de valorisation de la Via Francigena, véritable atout culturel et touristique durable, par son importance et son rôle potentiel de catalyseur du développement local. L'ARVr a été sollicitée pour

coordonner et mettre en place les souhaits définis par l'Association GSB360° pour accompagner les marcheurs le long de la Via Francigena (signalétique, valorisation des territoires traversés et des acteurs économiques locaux, etc.), de Massongex au Col du Grand-Saint-Bernard.

Après avoir essayé en vain de lui donner le souffle nécessaire, l'Association GSB 360 n'est plus en mesure de déployer les activités espérées autour de la Via Francigena, ni de concrétiser les projets envisagés sous sa forme actuelle. Au vu de la situation, les perspectives pour la suite seront revues.

9 Prospective

La prospective est une démarche qui explore les tendances ainsi que les enjeux présents et élabore des options stratégiques. L'ARVr assure le rôle de sentinelle stratégique proactive en matière de prospective à l'intention des communes et des districts. Dans la pratique, les tâches de l'ARVr consistent à :

- I informer les communes sur les tendances et les enjeux du moment ;
- II proposer des rencontres thématiques sur la compréhension de certains phénomènes ;
- III mettre sur pied des ateliers de travail relatifs à la réalisation de mesures pratiques ;
- IV mener des projets pilotes visant à tester sur le terrain les solutions pratiques définies dans les ateliers de travail.



Rétrocession de la taxe sur les déchets urbains

A | Bilan des communes après quatre ans de taxe au sac

Des changements aussi profonds que ceux introduits par l'entrée en vigueur de la taxe au sac le 1^{er} janvier 2018 requièrent un certain recul pour être mesurés. C'est pourquoi l'ensemble des communes concernées du Valais romand ont dressé, au moyen d'un questionnaire online, un bilan de la taxe au sac quatre ans après son introduction. Ce questionnaire était aussi une manière de donner la parole aux services communaux, au premier rang dans la mise en œuvre de la politique de gestion des déchets.

Le questionnaire était composé de cinq grands chapitres, abordant les thématiques des modes et de la fréquence de collecte des déchets, de la qualité du tri et des incivilités, des mesures d'amélioration et

de sensibilisation, de la taxe de base, et partage de pratiques. Sur 58 communes, 47 y ont répondu, représentant près de 90% de la population du Valais romand.

Sans entrer dans les détails des réponses – disponibles auprès de l'ARVr – les points suivants sont à relever, par thématique:

Modes et fréquence de collecte des déchets

Chaque commune a mis en place sa politique de gestion des déchets, avec les infrastructures qui en dépendent. Il est donc difficile sur ce point des modes et de la fréquence de collecte de tirer des conclusions générales. Si les communes ont pour la plupart déployé un dispositif similaire dans la collecte des principaux types de déchets (déchets ménagers, cartons, verre, etc.), la réponse à la question des déchets alimentaires est plus nuancée, avec 55% des communes les collectant aux écopoints et 48% à la déchetterie. La question du PET et des flaconnages plastiques est également moins tranchée. Pour le PET, ce sont soit une collecte aux écopoints (74%), soit à la déchetterie (78%) ou un retour aux points de vente (36%) qui sont proposés et une collecte à la déchetterie (38%) ou un retour aux points de vente pour les flaconnages plastiques (68%).

Quant à la fréquence de collecte, 94% des déchets sont collectés aux écopoints au moins une fois par semaine et une

commune sur cinq pratique la collecte plus de deux fois par semaine.

Qualité du tri et incivilités

Au niveau de la qualité du tri effectué par la population, environ un quart de répondants l'évaluent comme «assez satisfaisante», et deux tiers comme «satisfaisante». Un signal encourageant.

Parmi les incivilités relevées, les plus courantes sont les papiers ou cartons déposés en dehors des moloks (38% «très souvent» à «souvent»), les encombrants non collectés déposés aux écopoints (25% «très souvent» à «souvent»), les déchets

(PET par exemple) non collectés déposés aux écopoints (23% «très souvent» à «souvent»), les déchets jetés dans l'espace public – dit littering (34% «très souvent» à «souvent»).

Plus de 70% des répondants évaluent l'évolution de la qualité du tri au cours des quatre dernières années comme «satisfaisante» à «très satisfaisante». Quant au niveau de satisfaction de la population, il est jugé comme «satisfaisant» par deux tiers des communes.

Mesures d'amélioration et de sensibilisation

Au niveau des instruments de communication mis en œuvre pour informer et sensibiliser la population, la quasi-totalité des communes a usé de flyers et autres dépliant distribués en tous ménages, ainsi que de signalétique aux écopoints ou à la déchetterie. Un peu plus d'un tiers ont organisé des soirées d'information et autant d'actions de sensibilisation et de conseil aux écopoints ou à la déchetterie. À relever que si trois quarts effectuent de la surveillance ponctuelle par du personnel assermenté, moins de la moitié ont mis un place un système de surveillance vidéo. Aux yeux des communes, les actions les plus efficaces («satisfaisant» à «très satisfaisant») se retrouvent du côté des amendes pour les contrevenants (74%), des communications tous ménages (66%) et des soirées d'information (62%).

La problématique du tri des flaconnages plastiques a été mentionnée à plusieurs reprises, notamment la difficulté pour le citoyen de trier correctement ce type de déchets. Une campagne de sensibilisation en coordination avec les usines d'incinération et le service de l'environnement pourrait constituer une prochaine mesure.

Taxe de base

À la question «Votre commune a-t-elle augmenté sa taxe de base depuis le 1^{er} janvier 2018 ou envisage-t-elle de le faire?», moins de 40% ont répondu par l'affirmative, planifiant pour la grande majorité une adaptation en 2022 ou 2023.

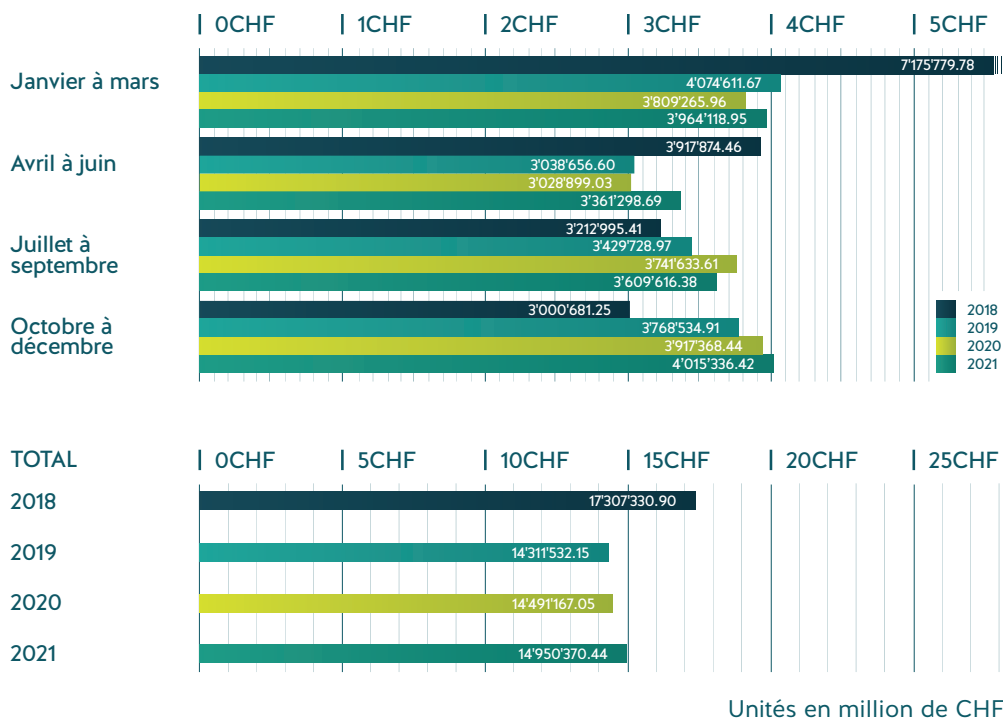
Partage de pratiques

Enfin, il est réjouissant de constater que près de 70% des répondants se déclarent intéressés à participer à une rencontre réunissant les responsables communaux de la gestion des déchets afin d'échanger sur les pratiques en cours et d'identifier des pistes d'amélioration communes. Un tel rendez-vous sera certainement mis à l'agenda.

B | Chiffres 2021

En 2021, 8'434'060 sacs ont été commercialisés sur les 58 communes ayant adopté la taxe au sac. À relever que 72% des sacs vendus sont des sacs 35 litres, 17% des sacs 17 litres, 7% des sacs 60 litres, et 4% des sacs 110 litres.

Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2018, plus de 61 millions de francs ont déjà été entièrement rétrocédés aux communes, dont 14'950'370 francs en 2021. Selon les conventions, le montant est réparti par l'ARVr selon les tonnages de sacs annoncés pour chaque commune et servent exclusivement à financer les transports et le tri et la valorisation des déchets urbains.



Statistiques 2021 et comparatif 2018 / 2021 – Un volume de déchets globalement stable

En 2021, 40'965 tonnes de déchets ont été collectées, contre 40'525 tonnes l'année précédente. Les tonnages restent stables dans l'ensemble. En moyenne, ce sont près de 12 kilos de déchets urbains par habitant recensé et par mois qui sont récoltés, soit 146 kilos sur l'année.

C | Contrôles

L'ARVr doit régulièrement vérifier l'adéquation entre les tonnages de sacs taxés communiqués par les transporteurs respectifs et les tonnages par commune communiqués par les usines d'incinération SATOM et UTO pour la rétrocession de la taxe. Il est absolument essentiel que les transporteurs respectifs appliquent une méthodologie stricte relative aux trois fractions de déchets soit les sacs taxés, les déchets de voirie et les déchets des entreprises. Ceci afin de confirmer que l'argent qui provient de la taxe au sac est bien rétrocédé en rapport au tonnage d'ordures des sacs taxés et non pour les déchets de voirie et/ou des entreprises pour lesquels une taxe différente est perçue.

Le contrôle effectué auprès de chaque commune sur l'ensemble de l'année 2021 met en exergue des écarts qui nécessitent des corrections. Partant de ce constat,

l'ARVr poursuivra ses contrôles. Les communes concernées ont été toutes sensibilisées dans ce sens.

En 2022, la procédure d'annonce des quantités et la méthode de rétrocession pourraient être complètement redéfinies.

Collecte itinérante des déchets spéciaux des ménages privés

Cette campagne annuelle de collecte des déchets spéciaux s'est très bien déroulée malgré les très fortes chaleurs.

Les points d'amélioration relevés en 2020 ont pu être corrigés. Notamment, la mise en place de deux jours supplémentaires a permis une meilleure organisation et ponctualité dans les points de collecte, que ce soit pour la mise en place et l'accueil, dans la prise en charge et le tri ainsi que la préparation au transport, mais également lors des déplacements entre les sites.

La localisation de certains points de collecte – mieux adaptés à la circulation – ont pu être mis à disposition et ainsi améliorer la sécurité des usagers. La présence d'employés communaux sur des points de collecte a également facilité la circulation et la mise en place.

Ce sont quarante tonnes de déchets spéciaux qui ont été collectés sur trente-cinq points entre le 31 mai et le 17 juin 2021. Tous ces déchets ont été acheminés selon leurs caractéristiques vers les filières de traitement et exutoires conformes aux lois.

MYénergie

MYénergie rassemble les dix communes du district de Martigny (Bovernier, Fully, Isérables, Leytron, Martigny, Martigny-Combe, Riddes, Saillon, Saxon, Trient) autour de la thématique de l'énergie.

Par la mise en commun d'idées et de ressources, MYénergie accompagne et soutient ces communes dans la mise en place, l'ancrage et la valorisation de leur politique énergétique. Des actions sont menées dans les différents domaines (économie d'énergie, énergies renouvelables, etc.) tout en favorisant la collaboration et la communication entre les partenaires (écoles, citoyens, distributeurs, entreprises, associations, etc.).

En début d'année 2021, un bilan des travaux réalisés lors de la législature 2017-2020 a été établi. Avec les nouveaux membres de la commission énergie et la nouvelle présidence, les axes stratégiques de base ont été complétés par les thèmes de l'eau, de l'éclairage public et de la mobilité ainsi qu'un bilan des émissions de gaz à effet de serre. Des sous-commissions spécifiques ont aussi été créées. Un intranet a été mis en place pour faciliter le partage d'information. De plus, une collaboration avec le PA4 et le PDi du Coude du Rhône se développe pour encourager les citoyens, écoliers et employés à exploiter les réseaux de mobilité douce qui se déploient sur le territoire.

L'ARVr gère le projet pour le compte des communes du district de Martigny. La conférence des présidents a confirmé les montants nécessaires pour 2022. Les demandes de financement à l'OFEN ainsi qu'au service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) ont été envoyées et les budgets obtenus.

Fondation Carbon Free Valais

Avec la Vision 2060 du Conseil d'État, le Valais poursuit des objectifs climatiques ambitieux pour 2035. Les entreprises valaisannes y adhèrent sans réserve, avec le soutien des communes. Pour les concrétiser, elles ont créé la Fondation Carbon Free Valais, dont les buts sont de valoriser les sociétés soucieuses de leur empreinte écologique et de redistribuer les fonds récoltés dans des projets locaux de réduction d'émission de CO₂. Réunis autour de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI), les membres fondateurs comprennent la Fédération des Banques Raiffeisen du Valais romand, la Banque Cantonale du Valais, FMV SA, OIKEN SA et l'Antenne Région Valais romand.

Concrètement, la Fondation décernera un label GO CARBON FREE aux entreprises qui s'engagent à réduire leur empreinte carbone par des mesures spécifiques. Le label, valable une année, pourra être attribué à

des produits, des services, des processus, des manifestations ou une entreprise dans sa globalité. Le label sera attribué sur la base d'un bilan carbone que l'entreprise aura réalisé.

Les entreprises labellisées verseront dans un fonds 20 francs par tonne de CO₂ émise, qui servira à financer des projets de développement durable réalisés en Valais. De cette boucle naîtra une communauté, constituée des entreprises labellisées, des porteurs de projets et des différentes parties prenantes. Elle sera animée par la Fondation, qui organisera des séminaires, des conférences et des formations sur les problématiques environnementales, énergétiques et climatiques.

Un cercle vertueux bénéficiera à toutes les parties prenantes. Les entreprises valaisannes disposeront d'un outil flexible et efficace pour suivre et réduire leurs émissions, et qui anticipe l'entrée en vigueur de

la future loi fédérale sur le CO₂. Les porteurs de projet ne pouvant pas bénéficier d'aides existantes trouveront dans le fonds une nouvelle possibilité de financement.

La collectivité pourra constater les effets concrets des compensations dans des projets concentrés en Valais, et non plus dispersés à l'étranger, avec pour effet d'accélérer la réalisation des objectifs 2035 de la Vision énergétique cantonale.

Valais4you – Vivre et travailler en Valais

Depuis quelques années, le Valais connaît une forte croissance économique. Contrecoup de ce dynamisme, la demande en spécialistes qualifiés augmente. L'industrie, le commerce et les transports, mais aussi le domaine de la santé, de la recherche et les prestataires de services sont particulièrement touchés par le manque de main-d'œuvre spécialisée. Afin de faire face à ce problème, l'ARVr a rejoint en fin d'année 2020 le projet de développement régional WIWA, initié dans le Haut-Valais par la RWO AG avec les entreprises Lonza, Matterhorn Gotthard Bahn, Bosch/Scintilla AG et le Centre hospitalier du Haut-Valais, ainsi qu'avec les communes (Viège, Brigue-Glis, Naters, Netzwerk Oberwalliser Berg- gemeinden, Verein Region Oberwallis), la Chambre valaisanne du tourisme, Valais/Wallis Promotion et Promotion économique Valais (anciennement Business Valais). Ce programme vise à favoriser l'immigration de professionnels externes et à leur offrir les meilleures conditions de vie possibles en Valais.

Dans une dynamique de partage d'expérience, l'Antenne Région Valais romand et l'équipe de projet vont collaborer et joindre

leurs compétences pour positionner le Valais dans son ensemble comme un lieu de travail et de vie attrayant.

Des rencontres ont eu lieu en 2021 avec des entreprises, afin d'identifier leurs défis et rechercher des solutions permettant de les soutenir. Parmi les enjeux identifiés, il y a l'attractivité du Valais, les procédures pour les permis de travail et les démarches administratives, ainsi que la qualité de l'accueil et de l'intégration des employés et de leur famille.

Valais. Région créative.

L'ARVr et Culture Valais Kultur Wallis (CVKW) se sont associés en 2019 pour mettre en place une démarche intitulée «Valais. Région créative». Le but de ce projet est de soutenir et favoriser le développement ainsi que la valorisation de projets d'économie créative en Valais (projets combinant économie et culture). L'ambition est de rassembler les acteurs économiques, politiques et culturels du territoire valaisan autour d'une vision commune.

Ce projet comprend différentes phases : rencontres de personnes-ressources, informations aux communes, ateliers d'échanges et de discussions avec des experts externes.

Lors de cette année 2021, Madame Anne Gombault, directrice du centre de recherche Industries Créatives Culture à Kedge Business School, est venue partager son expertise pour soutenir le Valais dans son ambition de développer une Région Créative. Ses travaux de recherche portent sur l'identité organisationnelle, le comportement et la stratégie des organisations artistiques et culturelles et des industries créatives en général, ainsi que sur les régions créatives et le tourisme créatif. Madame Gombault est également intervenue lors des journées de rencontres et de discussions organisées en novembre dernier. Parmi les thèmes traités, il y avait «La culture à l'épreuve du COVID: menaces et opportunités pour l'avenir» et «Économie créative et innovation: comment développer l'entrepreneuriat culturel en Valais?».

Conférences des présidents

Les préfets convoquent régulièrement l'ensemble des présidents de communes de leur district respectif. Lors de ces conférences des présidents, différents dossiers intercommunaux ou régionaux sont traités. Les préfets et sous-préfets assurent la coordination entre les communes de leur district respectif et le Canton. Dans ce cadre, l'ARVr leur apporte un soutien dans l'accomplissement de diverses tâches (coordination de dossiers d'envergure, secrétariats, comptabilité, etc.) et joue un rôle de passeur d'expériences.

Secrétariats d'importance régionale

L'ARVr assure la gestion administrative et/ou financière de plusieurs secrétariats tels que :

I l'Association forestière du Bas-Valais

II l'Association forestière du Valais central

III la Conférence des présidents du district de Saint-Maurice

IV la Conférence des présidents du district de Martigny

V la Conférence des présidents du district de Monthey

VI la Commission des soins de longue durée de la région de Sion

VII la Commission des soins de longue durée de la région de Monthey et Saint-Maurice

VIII le soutien administratif au projet MYénergie du district de Martigny

IX le Groupe de pilotage du parc naturel régional de la Vallée du Trient

Activités de communication

Dans le cadre de la nouvelle législature 2021–2024, la direction s’est attachée à poursuivre les rencontres avec les présidentes et les présidents et notamment participer aux formations spécifiques dispensées par le CVPC (Centre valaisan de perfectionnement des cadres).

Devant l’aboutissement de nombreux projets, les occasions de communication auprès des médias ont été nombreuses que ce soit par l’envoi de communiqués ou l’organisation de conférences de presse. Les retours ont été positifs et des articles ont été publiés régulièrement.

L’année 2021 fut également l’occasion de réfléchir à la vulgarisation des thématiques via de courtes capsules vidéo. Après un premier sujet sur la politique des agglomérations s’ensuivront en 2022 de nouvelles capsules, notamment pour expliquer les activités en lien avec la NPR puis par rapport à la gouvernance numérique.

Veille stratégique

Les collectivités publiques communales et régionales ont de plus en plus de difficultés à conserver une attention accrue sur les évolutions tant aux niveaux législatifs qu’en matière de tendances de gestion ou d’organisation qui pourraient les concerner à moyen et long terme. L’ARVr assume cette responsabilité de sentinelle stratégique en tant que centre de développement régional. Elle est attentive à la capitalisation des connaissances développées ainsi qu’à la diffusion des connaissances à l’échelle locale et régionale.

Pour l’aider dans sa mission, l’ARVr a saisi l’opportunité du travail de bachelor de Madame Jérphine Gay, étudiante en information documentaire HES, pour lui confier l’évaluation d’un outil pour gagner du temps dans la collecte et l’analyse des informations pertinentes afin de transmettre la bonne information, à la bonne personne, au bon moment.

La plateforme de veille stratégique Sindup est en cours de paramétrage afin de lui permettre de cibler ses actions sur nos axes. Les phases tests seront prévues courant 2022.

NOUVELLE STRATÉGIE 2022-25

Face à l'importance des enjeux digitaux actuels, l'ARVr a décidé d'ajouter la gouvernance numérique – ciblée pour les communes du Valais romand – à ses domaines de compétences soit la planification territoriale, le tourisme et la culture.

L'Antenne Région Valais romand veut conserver et développer une expertise dans ses axes stratégiques. L'utilisation de toute la potentialité des outils transversaux que sont le digital et l'intelligence collective permettra d'assurer un haut niveau de sou-

tien aux communes dans les défis actuels et à venir. Afin de permettre de naviguer et obtenir les informations les plus à jour possibles, la stratégie 2022-25 revêt ci-dessous un format numérique que nous avons souhaité interactif, simple et efficace.



L'intégralité de cette nouvelle stratégie est consultable sur notre site internet : www.arvr.ch

COMPTES 2021

L'ARVr a bouclé son exercice 2021 avec un bénéfice de CHF 64'905.55. Les revenus sont de CHF 1'814'604.70 tandis que les charges se montent à CHF 1'749'699.15. Une présentation des comptes détaillée a été effectuée en assemblée générale. Tous les membres peuvent consulter les documents utiles sur rendez-vous. Le rapport de l'organe de révision est aussi disponible.

Selon l'article 7 des statuts de l'ARVr, toutes les explications et réponses aux éventuelles questions, il appartient à l'assemblée générale d'approuver les comptes après avoir reçu

Rapport de révision

La Fiduciaire Dini et Chappot SA à Martigny a révisé les comptes 2021 adoptés par le comité de l'ARVr en séance du 31.03.2022. Sur la base d'un examen succinct, il n'a pas été relevé de faits qui laissent penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts. Les comptes 2021 sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

REMERCIEMENTS

Le comité et l'équipe de l'Antenne Région Valais romand vous adressent leurs plus vifs remerciements pour la qualité des relations que nous entretenons et pour l'attention que vous consacrez à nos actions.

Philippe Varone
Président



Grégory Carron
Directeur



Les partenaires de Promotion économique Valais

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation
www.vs.ch/web/seti



Cimark SA
www.cimark.ch



Centre de Cautionnement et de Financement SA
www.ccf-valais.ch



Antenne Région Valais romand
www.regionvalaisromand.ch



Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG
www.rw-oberwallis.ch



Valais/Wallis Promotion
www.valais.ch



Antenne Région Valais romand
Rue du Léman 19
CH-1920 Martigny

+41 27 720 60 16

info@regionvalaisromand.ch
www.regionvalaisromand.ch

